

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/25**

Séance du 20 juillet 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 14
Présents :..... 11
Votants :..... 11

Résultat du vote :
Pour :..... 14
Contre : 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 11 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOMILLOUX, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER) ; Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL.

Vu le budget principal Commune adopté le 31 mars 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement, afin de procéder au reversement du montant dû au titre du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020).

Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Libellé	Chapitre Article	Montant	Libellé	Chapitre Article	Montant
Dépenses imprévues	022	- 3 324,00 €	Autres reversements de fiscalité	73/739178	+ 3 324,00 €

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01/08/2023
Publication le : 01/08/2023

Fait et délibéré à Jourgnac, le 20 juillet 2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

